

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

Troisième Commission
27e séance
tenue le
vendredi 29 octobre 1999
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 27e SÉANCE

Président : M. GALUŠKA (République tchèque)

SOMMAIRE

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT
(suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/54/SR.27
23 novembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT
(suite) (A/54/98, A/54/41 1, A/54/419 et A/54/430)

1. M. JONG MYONG HAK (République populaire démocratique de Corée) dit que, en protégeant et en promouvant les droits de l'enfant, on fait de l'enfant un être social indépendant doté d'un corps sain, de sens moral et de facultés intellectuelles. C'est aux États eux-mêmes de susciter l'intérêt de la société pour la protection des enfants afin qu'ils tirent mieux parti de leur droit à la vie et bénéficient d'une éducation et de soins de santé. Étant les membres les plus vulnérables de la société, ils ont droit à un traitement préférentiel. La manière dont leur protection et leur éducation sont assurées aura une influence décisive sur la destinée de la planète.

2. Le gouvernement n'a pas lésiné sur les investissements à cet égard; il a, en particulier, assumé tout le coût des crèches et des jardins d'enfants et dispense gratuitement soins de santé et éducation. Il importe également de renforcer la famille, cellule de base de la société.

3. Il faut élargir le rôle des organisations internationales pour qu'elles aident davantage les États à mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant. Faute de ressources suffisantes, les pays en développement ne sont pas en mesure de faire plus pour protéger les enfants. Sur ce point, la République populaire démocratique de Corée est satisfaite des efforts déployés par l'UNICEF pour appliquer des programmes d'action nationaux tendant à la protection et à la promotion des droits de l'enfant.

4. Les violences infligées aux enfants - y compris le travail des enfants, le trafic d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants - constituent une menace grave pour les droits de l'enfant. La communauté internationale doit prendre des mesures pour répondre à ces problèmes. La République populaire démocratique de Corée appuie les efforts qui sont faits pour mener à bonne fin, avant le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, le projet de protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants ainsi que le projet de protocole facultatif sur la participation des enfants à des conflits armés. La délégation de la République suggère qu'au cours de la présente session on prévoie de consacrer un certain temps à l'élimination des obstacles qui s'opposent à la mise en oeuvre de la Convention.

5. M. MUTABOBA (Rwanda) dit que, si de nombreux gouvernements ont ratifié la Convention, les droits de l'enfant n'en continuent pas moins à être violés à travers le monde. Le génocide récemment survenu au Rwanda a fait plus d'un million de morts - violation flagrante du droit à la vie - et a eu des répercussions tragiques sur l'existence des enfants rwandais. Ceux qui étaient considérés comme Tutsis ont été cruellement exterminés avec leurs parents; des fillettes ont été violées et traitées en otages sexuelles; beaucoup d'entre elles sont devenues mères et d'autres ont contracté des maladies sexuellement transmissibles. Comme le Rwanda connaît la culture du silence, beaucoup de ces jeunes filles ont hésité à porter plainte bien que le viol soit un crime au regard de la loi sur le génocide. Les viols et les meurtres ont été commis par

des adultes et par des enfants, ce qui explique pourquoi des mineurs sont traduits en justice pour leur participation au génocide.

6. Le génocide a détruit le tissu social. Après ces événements et à la suite du rapatriement qui a eu lieu en 1996 et 1997, 87 000 enfants sont devenus chefs de famille. On a estimé le nombre des orphelins et des mineurs non accompagnés à un chiffre situé entre 300 000 et 400 000. En dépit de tous les efforts du Gouvernement, leur condition reste incertaine. Le Gouvernement a lancé un programme visant à dispenser gratuitement un enseignement et une formation professionnelle à ces enfants dont beaucoup sont encore trop traumatisés pour parler. Les services chargés de conseiller les victimes de traumatismes encouragent les enfants à aller à l'école, avec la conviction que l'école aidera à guérir aussi bien les élèves que les maîtres. Malheureusement, il n'est pas possible, faute de fonds, de mettre sur pied un dispositif d'ensemble pour répondre aux besoins éducatifs et socio-économiques.

7. Conformément à la Convention, les enfants de moins de 18 ans soupçonnés d'avoir commis des actes de génocide sont confiés à des centres de réadaptation pour qu'ils comprennent la gravité de leurs crimes et améliorent leur formation. Le Gouvernement rwandais demande à la communauté internationale de l'aider à reclasser ces jeunes qui sont l'avenir de la nation. Il consacre 5 % de son budget à venir en aide aux survivants du génocide, en particulier aux enfants, auxquels on fournit un abri rudimentaire et de quoi survivre. On a fait des études sur le phénomène des enfants des rues dont certains sont des orphelins ou des mineurs non accompagnés et dont d'autres sont mis à la rue par leur parents pour mendier. Les efforts déployés par les pouvoirs publics pour créer des centres de réadaptation à l'intention de ces enfants ont eu peu d'effet. De l'avis du Rwanda, la seule solution est d'éliminer la pauvreté.

8. La prostitution, qui est un problème connexe, est pratiquée par les jeunes filles de familles pauvres, les femmes chefs de famille et les orphelines. Les adultes, en particulier les hommes, doivent être tenus responsables de ce crime. Bien que la code pénal prévoit des mesures d'emprisonnement pour les personnes condamnées pour prostitution, la loi n'est pas appliquée, en grande partie à cause de la culture du silence.

9. Le Ministère de l'éducation s'efforce d'envisager les besoins des enfants infirmes mais les infrastructures et le matériel sont chers. Les enfants soldats sont d'abord reclassés dans des écoles spéciales avant d'être réintégrés dans leurs communautés et de recevoir une instruction gratuite. Le ministère des affaires sociales a établi des directives pour que le traitement réservé à ces enfants soit conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme. La Charte africaine des droits et du bien-être des enfants a été traduite dans la langue locale et sera bientôt inscrite aux programmes des écoles. Des renseignements sur cette Charte et les droits des enfants sont diffusés avec le concours d'organisations non gouvernementales et de l'UNICEF. De plus, le Gouvernement s'emploie à faire comprendre tant aux parents qu'au secteur privé qu'il est nécessaire d'investir dans l'éducation.

10. Le Ministère de l'éducation s'efforce de tenir compte de la situation des femmes dans les programmes scolaires et de remédier au problème lié à la discrimination fondée sur le sexe dans l'enseignement. En outre, la Commission pour l'unité et la réconciliation nationales prépare un programme visant à

/...

inculquer à la population rwandaise les valeurs de tolérance, de paix, de réconciliation et de respect pour les droits de l'homme. Tous les ministères ont été priés d'inscrire ces valeurs morales à leurs programmes dans l'intérêt des enfants.

11. Le Gouvernement encourage tous les Rwandais à s'intéresser aux questions concernant les enfants et l'on a mis en place des fonds pour l'enfance dont l'objectif est de subvenir aux besoins essentiels des enfants pauvres et des orphelins. On a grand besoin d'argent. Un tiers du revenu national du Rwanda est consacré au service de la dette; les Rwandais ont besoin d'être davantage aidés par la communauté internationale pour pouvoir offrir un monde meilleur aux futures générations.

12. Mme ASSEGID (Éthiopie) dit que la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se tenir en 2001 devrait offrir à la communauté internationale l'occasion de réaffirmer l'intérêt qu'elle porte aux enfants. La Constitution éthiopienne énonce toute une série de droits dont les enfants sont bénéficiaires. En Éthiopie, les enfants de moins de 18 ans ne peuvent être enrôlés dans les forces armées. En outre, la loi éthiopienne est pleinement compatible avec l'article 32 de la Convention, qui concerne le travail des enfants. La loi interdit l'emploi d'enfants de moins de 14 ans et dispose que les jeunes de 14 à 18 ans ne peuvent travailler que conformément à certaines conditions strictes. En Éthiopie, le travail des enfants dans le cadre familial n'est pas considéré comme une exploitation ou comme contraire au développement de l'enfant mais plutôt comme un moyen de le faire profiter des qualifications et des compétences de la famille.

13. La politique actuelle de protection sociale accorde la priorité aux enfants; elle prévoit des méthodes faisant appel à l'action des communautés ainsi que la participation de toute la société à la mise en oeuvre des programmes sociaux. La politique actuellement suivie en matière de santé met l'accent sur les besoins des familles et spécialement sur ceux des femmes et des enfants; les grands domaines prioritaires sont l'hygiène de la procréation, la vaccination des enfants, le traitement des maladies infectieuses et la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles. En outre, la nouvelle politique en matière d'éducation prévoit un enseignement primaire gratuit et vise à améliorer la fréquentation scolaire, en particulier chez les filles. Le taux d'inscription des filles dans les écoles primaires s'est nettement élevé. Conformément à l'article 29 de la Convention, l'enseignement primaire est dispensé dans les diverses langues vernaculaires.

14. Le Gouvernement et des organisations non gouvernementales ont fait plusieurs études afin de savoir quelles mesures seraient nécessaires pour éviter les graves problèmes sociaux que les enfants rencontrent - ils ont effectué notamment des études sur les enfants des rues et les familles dissociées ainsi que sur les pratiques traditionnelles nuisibles. Le Gouvernement ne néglige rien pour modifier la situation sociale dans le pays; comme c'est le cas pour d'autres pays africains, les objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants et le Sommet mondial pour le développement social sont loin d'être atteints, en grande partie à cause de l'insuffisance des ressources. L'Éthiopie prie donc la communauté internationale de remplir l'engagement qu'elle a pris d'accroître son assistance technique et financière, en particulier envers les pays les moins développés dont l'Éthiopie fait partie.

/...

15. Mme IBRAHIMOVA (Azerbaïdjan) dit qu'améliorer la situation et les droits des enfants est une priorité pour son gouvernement. Les droits de l'enfant sont consacrés dans la Constitution, les lois sur le travail, l'emploi, le mariage et la famille, le code criminel et le code civil. L'Azerbaïdjan est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant avec laquelle sa propre loi sur la protection de l'enfance est pleinement compatible. Néanmoins, les difficultés auxquels il se heurte en tant que pays en transition font que beaucoup d'objectifs de caractère social, y compris ceux qui concernent les enfants, restent encore à atteindre.

16. Sa délégation appuie sans réserve la résolution 1261 (1999) du Conseil de sécurité dans laquelle elle voit un instrument important pour la protection des intérêts des enfants touchés par les conflits armés. Ce sont les enfants qui souffrent le plus dans ce genre de conflit ainsi que l'Azerbaïdjan est bien placé pour le savoir car, à la suite du conflit armé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, 20 % du territoire azerbaïdjanais a été occupé et le pays accueille maintenant un million de réfugiés et de personnes déplacées, dont la plupart sont des femmes et des enfants. Ils vivent dans des installations de fortune, dans des conditions misérables. Ils ont besoin que le conflit trouve une solution pacifique et que la possibilité leur soit donnée de rentrer chez eux. En attendant, leur survie et le maintien de leur foi en un avenir meilleur dépendent d'une assistance humanitaire. À cet égard, la délégation de l'Azerbaïdjan exprime sa profonde reconnaissance pour l'aide dispensée par le système des Nations Unies et un certain nombre d'organisations internationales et non gouvernementales. Ses remerciements s'adressent particulièrement au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à sa Directrice générale pour les programmes mis en oeuvre dans le domaine de la santé des enfants, y compris la vaccination et la nutrition, et celui de la fréquentation scolaire.

17. Les enfants représentant l'avenir, on se demande inévitablement ce que le bien-être des enfants exige à la veille d'un nouveau millénaire. Pour l'Azerbaïdjan, il n'y a qu'une réponse : la fin de la guerre, le développement des relations de bon voisinage et le raffermissement de l'économie, de la santé publique et de l'éducation.

18. Mme AL-MOOSA (Oman) dit que les femmes et les enfants sont les principales victimes du fossé de plus en plus profond que la mondialisation et le fardeau de la dette creusent entre les peuples. L'Oman a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant en 1996 et a institué peu après le Conseil national pour la protection de l'enfance qui est chargé de mettre en application les mesures décidées pour donner suite à la Convention. Le rapport présenté au Comité des droits de l'enfant dans le courant de 1999 a bien montré que l'Oman honorait tous ses engagements dans ce domaine. C'est ce qu'a reconnu le rapport de l'UNICEF sur La situation des enfants dans le monde.

19. Le Gouvernement s'est particulièrement attaché à fournir des services de santé de base et a pu faire baisser de façon spectaculaire les taux de mortalité infantile. Cette diminution s'explique aussi par une meilleure prise de conscience de l'importance que présentent l'éducation et la santé et par la mise en place de toute une gamme de programmes visant au développement social. L'Oman reste bien résolu à aller au-delà de ces succès et à surmonter les difficultés qu'il doit affronter. Les enfants sont - et ont toujours été - au coeur d'une

politique de développement très ouverte dont le but est d'élever le niveau de vie de la population omanaise et d'assurer un développement durable.

20. Mme RUSSELL (Barbade), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que, malgré l'action menée sur le plan international pour que les droits de l'enfant soient reconnus, rien ne garantit que les enfants naîtront dans un milieu plus favorable : la moitié des pauvres dans le monde sont des enfants. Bien avant la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, les pays de la Communauté des Caraïbes avaient beaucoup mis l'accent sur l'éducation. Une organisation intitulée «Service Volunteer for all» (Service Volontaires pour tous) dont le siège est à la Trinité a élaboré une méthode éducative spéciale pour la petite enfance qui a servi de modèle dans toutes les Caraïbes, les fonds nécessaires à la formation et à l'achat de matériel étant fournis par l'UNICEF.

21. Plus récemment, tous les gouvernements de la CARICOM ont considéré que l'éducation était une priorité absolue et la condition du développement et du progrès : plusieurs d'entre eux dispensent un enseignement gratuit à tous les niveaux et un certain nombre consacrent à l'éducation une bonne part de leur budget. Cet intérêt marqué pour l'éducation s'est traduit par l'élaboration d'un programme d'éducation à la santé et à la vie familiale, programme régional conçu pour améliorer le bien-être de la population et favoriser une vie saine du point de vue social et familial. Coordinné par le bureau de zone de l'UNICEF pour les Caraïbes et en partie financé par lui, le programme s'adresse à des groupes sociaux vulnérables et spécialement aux jeunes. Dans le cadre de ce programme, on a effectué une étude portant sur l'ensemble des Caraïbes et relative à la santé, aux connaissances, aux perceptions et aux pratiques des adolescents; les rapports concernant le premier groupe de pays étudiés – la Jamaïque, la Dominique, Antigua et Grenade – sont déjà diffusés. Les résultats des enquêtes faites dans d'autres pays antillais seront aussi bientôt publiés.

22. La Communauté des Caraïbes note avec satisfaction que, selon La situation des enfants dans le monde, le taux de scolarisation est plus élevé dans la région que partout ailleurs dans le monde en développement, à tous les niveaux d'enseignement, et que les filles fréquentent l'école autant, voire plus, que les garçons. Tous les pays des Caraïbes ont signé et ratifié la Convention et institué des mécanismes pour contrôler son application. Dans toute la région, des organismes de protection de l'enfance veillent traditionnellement au bien-être des enfants. D'autres organisations se sont récemment associées à leur action. On a créé à la Jamaïque un service confidentiel de télé-assistance, ce qui incite les enfants à appeler pour demander des conseils et des renseignements ou simplement pour parler; à la Barbade, une organisation non gouvernementale appelée PAREDOS agit en gardienne des droits de l'enfant. Des ateliers contre les mauvais traitements infligés aux enfants se sont tenus dans toute la région.

23. Le VIH/sida reste une menace pour les enfants dans le monde entier étant donné les effets ravageurs, difficiles à mesurer, qu'il provoque. Le pourcentage élevé d'adolescentes atteintes du sida, notamment dans les Caraïbes, met en relief l'importance de l'éducation : selon une étude faite par le Programme commun parrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, l'éducation contribue à prévenir la transmission de la maladie par voie sexuelle chez les adolescents.

24. La CARICOM félicite l'Organisation internationale du Travail (OIT) de la campagne mondiale qu'elle mène en faveur de sa Convention No 182 de 1999 sur les pires formes de travail des enfants et note avec satisfaction le programme mondial entrepris par l'UNICEF, l'OIT et la Banque mondiale pour donner une deuxième chance, sur le plan de l'éducation, aux groupes vulnérables.

25. La Communauté des Caraïbes est horrifiée des conséquences néfastes que les conflits armés peuvent avoir sur les enfants et appuie les efforts déployés pour résoudre le problème des enfants soldats, y compris l'élaboration d'un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant qui porterait à 18 ans l'âge minimum de l'enrôlement dans les forces armées. Elle se félicite de l'action entreprise pour faire mieux comprendre le problème qui résulte de la possibilité de se procurer des armes légères, ce qui a aggravé le trafic des stupéfiants dans les Caraïbes, avec des conséquences catastrophiques.

26. Les États de la CARICOM se préoccupent vivement de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants et ont été alarmés d'apprendre, grâce au séminaire sur les violences sexuelles et l'exploitation dont les enfants sont victimes en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenu à Montevideo en mars 1999, que des milliers d'enfants de la région avaient été l'objet d'une exploitation sexuelle sous diverses formes. La déclaration qui a suivi cette réunion considère qu'il faut lancer des campagnes d'information à l'intention du public et prévoir des programmes d'éducation sexuelle dans le cadre du système social. Des programmes d'information de ce genre ont déjà été mis au point dans certains pays de la Communauté en liaison avec les actions menées pour prévenir le sida.

27. Les pays de la Communauté des Caraïbes restent préoccupés de la survie des enfants; si la défense des droits de l'enfant est une tâche méritoire, la difficulté est de donner aux mots une traduction concrète.

28. Mme KAPALATA (République-Unie de Tanzanie) dit que le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant est assombri par la frustration qu'éprouvent la plupart des pays en développement. Les deux échecs les plus graves qui ont empêché la Tanzanie d'atteindre les objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants sont liés à la pauvreté et à la pandémie VIH/sida qui ont compromis les modestes progrès que l'on avait pu enregistrer. La pauvreté, exacerbée par une dette extérieure extraordinairement lourde, a eu des effets sur les services sociaux dont beaucoup s'adressent aux enfants. Le programme national d'action mis en oeuvre par la Tanzanie pour réaliser les objectifs du Sommet tendait notamment à diminuer la mortalité infantile et la malnutrition et à faciliter l'accès à l'éducation, aux services de santé, au logement et à l'eau potable. Les progrès constatés au cours des 10 dernières années ont été beaucoup plus lents qu'on l'espérait.

29. La pandémie VIH/sida a menacé la vie de beaucoup d'enfants et en a rendu orphelins un plus grand nombre encore. Le fait que plus de 11 millions d'Africains, dont un quart d'enfants, sont morts du sida devrait inciter la communauté internationale à l'action. À cet égard, le Gouvernement tanzanien félicite l'UNICEF du projet qu'il propose pour prévenir en Tanzanie la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant. La protection et la promotion des droits de l'enfant dans le pays sont directement liées à la solution de ces deux problèmes fondamentaux.

30. Il est inacceptable que des enfants servent encore de cibles et d'instruments de guerre; sur ce point, la République-Unie de Tanzanie appuie la recommandation du Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants tendant à placer la protection de l'enfant au coeur des programmes applicables après la fin des hostilités. Elle estime surtout que l'on devrait prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent ou y mettre fin avant qu'ils ne prennent des proportions destructrices; elle insiste pour que la résolution 1261 (1999) du Conseil de sécurité, qui demande l'adoption de mesures spéciales afin de protéger les enfants dans des situations de conflit armé, soit scrupuleusement appliquée. En outre, la délégation tanzanienne demande instamment qu'un appui sans réserve soit apporté au Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants et exprime l'espoir que les ressources nécessaires lui seront allouées pour qu'elle puisse remplir son mandat.

31. Avec le nouveau millénaire, il faut prendre de nouveaux engagements et adopter de nouvelles stratégies et ne pas perdre de vue que le partenariat et la coopération internationale ont un rôle important à jouer dans la protection des femmes et des enfants et la réalisation des objectifs de la Convention.

32. Mme FARHADI (Afghanistan) fait observer que, malgré la ratification quasi universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant, les droits des enfants, en particulier le droit de grandir et de s'épanouir dans une atmosphère de paix et de bonheur, sont systématiquement violés dans de nombreuses parties du monde. Dans les pays en voie de développement, tout spécialement, les enfants vivent dans des conditions intolérables. Il est impératif que les gouvernements, les institutions internationales, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales collaborent à la promotion et à la protection des droits de l'enfant.

33. En tant que signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Afghanistan réaffirme la place centrale qu'occupe la famille dans la société. L'enfant doit être élevé dans l'esprit des idéaux de la Charte des Nations Unies, dans un esprit de paix, de tolérance et d'égalité et non dans un esprit intégriste et intolérant comme celui qui est maintenu en Afghanistan par les Taliban, avec le soutien de l'étranger.

34. La communauté internationale sait que l'Afghanistan est la victime d'un conflit non déclaré imposé par son voisin du sud qui cherche à installer un régime fantoche dans le pays. Dans cette guerre, les enfants, combattants ou non combattants, sont victimes de traumatismes physiques et psychologiques. Tout récemment, le 20 octobre, un article du journal britannique The Guardian a signalé le sort tragique des enfants qui avaient survécu à une offensive menée l'été dernier par les Taliban au nord de Kaboul. Selon le Centre d'information des Nations Unies à Islamabad, de jeunes étudiants non afghans provenant d'écoles religieuses du Pakistan, et dont certains ont à peine 14 ans, sont recrutés pour servir dans les forces des Taliban en Afghanistan. Le 22 octobre, le Président du Conseil de sécurité a dit, au quatrième paragraphe de sa note S/PRST/1999/29, la profonde consternation que cause au Conseil la participation aux combats de si jeunes soldats.

35. La crise afghane n'a pas de solution militaire : les forces militaires étrangères et les soi-disant volontaires doivent quitter le pays et des négociations doivent s'ouvrir sous les auspices des Nations Unies en vue d'un règlement pacifique. Les Taliban pourtant refusent de négocier. La représentante de l'Afghanistan lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse pression sur eux de façon qu'ils mettent fin à leurs visées expansionnistes et laissent le peuple et les enfants afghans exercer leur droit de vivre en paix dans une atmosphère d'amitié.

36. M. YUSOFF (Malaisie) dit que la ratification par la Malaisie de la Convention relative aux droits de l'enfant tout comme les politiques et les plans de caractère socio-économiques qu'elle applique montrent le grand intérêt que le pays porte au bien-être des enfants et à la protection de leurs droits. Considérant que la meilleure garantie du bien-être des enfants est une famille forte, la Malaisie a mis en train un programme de valorisation familiale qui renseigne les familles sur des questions comme la santé - et notamment sur le sida -, la manière d'élever des enfants et le développement du potentiel humain. Bien entendu des programmes de ce genre doivent être complétés par des mesures qui s'attaquent à des problèmes comme la pauvreté et le chômage.

37. La Malaisie a fait de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants des actes criminels. Il convient de mettre fin immédiatement à l'usage abusif d'Internet dans ces domaines; les fournisseurs d'accès à Internet doivent respecter la loi ou renforcer la réglementation qu'ils s'imposent spontanément. Profondément inquiète de l'extension prise par le trafic d'enfants, soit à des fins sexuelles et commerciales soit en vue du travail forcé, la Malaisie invite les États Membres à coopérer davantage pour s'opposer à ce fléau. Elle est disposée à oeuvrer de plus près avec d'autres pays et les organisations internationales et continuera à infliger aux trafiquants des sanctions pénales et civiles.

38. Les enfants sont les êtres les plus vulnérables dans les conflits armés et l'on doit tenir compte des besoins spéciaux qui sont les leurs en ce qui concerne tant leur rétablissement physique et psychologique que leur réinsertion dans la société. Les organisations internationales devraient mieux coordonner leur action pour ce qui est de la protection des enfants touchés par les conflits. La priorité devrait être de réunifier les familles. Tous les États devraient s'abstenir d'enrôler des enfants de moins de 18 ans dans leurs forces armées.

39. La délégation malaisienne pense, comme le Rapporteur spécial pour les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants, que le système judiciaire, l'éducation et les médias sont les trois catalyseurs de la protection des enfants. Elle pense aussi, comme le Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants, qu'il est urgent de lancer une «ère d'application» des normes internationales afin de concrétiser par des actes les instruments internationaux.

40. Mme ARNON (Israël) dit que c'est en grande partie grâce à l'opinion publique israélienne que les droits de l'enfant bénéficient d'un plus large soutien officiel et populaire. Les infractions de caractère sexuel commises contre les mineurs sont punies de peines plus sévères et les tribunaux ont admis

que les enfants avaient le droit à la dignité qui s'attache à la personne humaine, le droit d'exprimer leur opinion et celui de ne pas subir de châtement à titre de mesure éducative. En 1997, le Ministre de la Justice a nommé un comité sur la situation juridique des enfants qui est chargé d'évaluer la compatibilité de la loi israélienne avec la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres principes de portée universelle ou locale.

41. Les organisations non gouvernementales ont des activités très diverses dans le domaine des droits de l'enfant. L'organisation principale à cet égard est le Conseil national de l'enfance : c'est lui qui a poussé la Knesset à adopter la Déclaration relative aux droits de l'enfant, après la ratification par Israël de la Convention relative aux droits de l'enfant, et c'est lui qui a suscité la création en 1990 du service du médiateur des enfants et des jeunes. Depuis avril 1998, une unité mobile des droits de l'enfant circule dans le pays et apprend aux enfants quels sont leurs droits et ceux des autres au moyen de jeux interactifs et d'images. Le Conseil est en rapport avec l'UNICEF, le Réseau d'information sur les droits de l'enfant et d'autres groupes internationaux s'intéressant à ce domaine. Une autre organisation non gouvernementale joue un rôle éminent, il s'agit de l'Organisation pour la protection de l'enfance qui s'occupe surtout des enfants courant des risques dans leur famille. C'est ainsi qu'elle gère des centres d'accueil destinés aux enfants, qu'elle traite les enfants maltraités et leur donne des conseils juridiques.

42. La délégation israélienne partage beaucoup des préoccupations exprimées par le Rapporteur spécial et le Représentant spécial du Secrétaire général dans leurs rapports (A/54/411 et A/54/430). Elle est reconnaissante à l'UNICEF du travail qu'il accomplit et que la Directrice générale a évoqué dans ses déclarations devant la Troisième Commission et le Comité des droits de l'enfant. Israël a inscrit la question des enfants à son programme de coopération internationale et met à la disposition des autres pays les résultats des programmes uniques en leur genre qu'elle a exécutés dans le domaine de la petite enfance. Il considère que la protection des enfants n'est pas seulement justifiée moralement mais qu'elle constitue aussi un investissement pour l'avenir.

43. M. BOCALANDRO (Argentine) souscrit à la déclaration faite par la représentante du Mexique au nom du Groupe de Rio. L'Argentine a intégré la Convention relative aux droits de l'enfant dans sa constitution. La ratification quasi universelle de la Convention, et l'action menée par les Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la paix ainsi que sur le plan de la sécurité internationale témoignent de la ferme détermination de la communauté internationale à protéger les droits de l'enfant. Des acteurs essentiels tel l'UNICEF ne cessent de proposer des innovations heureuses comme la méthode fondée sur les droits et la résolution 1261 (1999) du Conseil de sécurité est, comme l'a dit le Représentant spécial, un progrès décisif. Le Conseil va pouvoir désormais peser de tout son poids pour protéger les enfants pendant des conflits armés.

44. Il faudrait améliorer les instruments juridiques régissant la participation des enfants aux conflits armés. C'est ainsi qu'il est urgent de mener à leur terme les négociations concernant le projet de protocole facultatif qui doit porter à 18 ans l'âge minimum du recrutement. À cet égard, la délégation argentine se félicite de la décision du Secrétaire général de fixer un âge

minimum pour l'enrôlement dans les forces des Nations Unies. Elle appuie l'appel lancé par le Représentant spécial en faveur d'une «ère d'application» des normes internationales ainsi que ses propositions d'action. Elle félicite le Représentant spécial de même que l'UNICEF et les autres institutions concernées du remarquable travail qui a été accompli. Elle veut aussi rendre hommage aux nombreux membres d'organisations gouvernementales et non gouvernementales qui ont donné leur vie pour défendre la cause des enfants.

45. Dans la plus grande partie du monde, le développement des enfants est entravé par la pauvreté et par un accès insuffisant aux services de base, en particulier aux soins de santé et à l'éducation. Le système économique international doit trouver un moyen de faire en sorte que la famille et l'école puissent jouer le rôle central qu'elles doivent remplir si l'on veut que les enfants surmontent leurs problèmes.

46. M. BOTNARU (République de Moldova) loue les Nations Unies des efforts qu'elles déploient à l'échelle du système tout entier pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant et se dit partisan notamment de la rédaction d'un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la participation des enfants aux conflits armés. La République de Moldova s'efforce de protéger les secteurs vulnérables de la société des conséquences économiques de la transition et a élaboré par suite un vaste programme national de protection de l'enfance. Dans la partie orientale du pays, le régime séparatiste a cependant continué à violer les droits fondamentaux de la population, y compris ceux des enfants. Quelque 35 000 enfants de cette région n'ont pas la possibilité d'étudier dans leur langue maternelle. En outre, ceux qui quittent l'école sont privés du droit de poursuivre leurs études car ils ont reçu un enseignement conforme à un programme séparatiste qui ne répond pas aux normes nationales. Le Gouvernement n'en fait pas moins tout ce qu'il peut pour améliorer la situation.

47. En droit interne, les enfants jouissent des mêmes droits que les adultes; on est actuellement en train de modifier la législation pour renforcer les droits des enfants. Une protection spéciale est accordée aux orphelins. Néanmoins, les effets combinés de la transition et de la crise financière internationale ont abouti à une augmentation du nombre des enfants des rues et des enfants non scolarisés. En ce qui concerne les enfants handicapés, le Gouvernement moldave s'efforce de trouver un financement pour mettre en oeuvre des programmes éducatifs qui sont bien nécessaires.

48. On a déjà engagé un certain nombre de programmes afin d'améliorer la santé et la nutrition des enfants. La République de Moldova continue à être tributaire d'un appui international et bilatéral pour protéger l'avenir des enfants. Elle est reconnaissante de l'assistance que lui prêtent un certain nombre d'organismes dans les domaines du développement socio-économique et de l'amélioration de la condition des enfants; sa gratitude va notamment à l'UNICEF, au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUJAP) et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

49. M. SIDIBE (Mali) dit que le Mali a la volonté de promouvoir les droits de l'enfant grâce à la mise en oeuvre de programmes sectoriels visant la réduction des taux de mortalité infantile et maternelle, la lutte contre la malnutrition

et l'analphabétisme des enfants, l'accès aux services de santé de base et la planification familiale.

50. Depuis la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990 et grâce au nouveau contexte sociopolitique, on a assisté à l'éclosion de plus de 1 000 associations et organisations non gouvernementales intervenant en faveur de l'enfance et de la famille et le texte de la Convention elle-même a été traduit en langues nationales et diffusé au sein des communautés locales. En 1997, le Gouvernement a créé des institutions – notamment le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, un comité interministériel et une commission paritaire gouvernement/organisations non gouvernementales – et défini des politiques et des programmes pour prendre en charge les problèmes spécifiques de l'enfant, de la famille et de la femme. L'État encourage aussi la création d'associations capables de promouvoir des activités génératrices de revenus pour les familles sans ressources et élabore actuellement les modalités de mise en oeuvre d'un programme de lutte contre la pauvreté.

51. Le Mali a consacré environ 13 % de son budget aux services sociaux essentiels entre 1993 et 1998; l'objectif de l'initiative 20/20 fixé lors du Sommet mondial pour le développement social reste donc encore éloigné. Le Gouvernement a cependant l'espoir que le Mali qui est l'un des pays pauvres les plus endettés bénéficiera de l'allégement de sa dette d'ici la fin de 1999, ce qui lui permettrait d'allouer plus de ressources aux services sociaux essentiels.

52. Le Gouvernement et ses partenaires sont engagés dans la lutte contre les formes intolérables du travail des enfants, contre le trafic transfrontalier des enfants et contre l'excision génitale féminine. Dans les prochaines années, l'accent sera mis sur la mobilisation sociale, l'éducation et la formation des intervenants. Le Gouvernement a institué un parlement des enfants pour favoriser la participation des enfants à la promotion des droits les concernant.

53. Un code de la protection sociale et un code de bien-être et de protection de l'enfant verront bientôt le jour; le code pénal protège déjà l'enfant contre tous les actes dirigés contre sa vie ou sa survie : l'infanticide et l'abandon d'enfants sont ainsi sévèrement réprimés. D'autres textes dont le code du mariage et celui de la tutelle sont en cours de révision en vue de leur adaptation à l'évolution des droits de l'enfant. La mise en oeuvre du plan national pour la survie, le développement et la protection de l'enfant devrait aboutir à une amélioration constante de la situation des enfants. Le succès des programmes de vaccination et de nutrition a été un apport majeur pour leur santé. Un «espace d'interpellation démocratique» permet à tous les Maliens de poser des questions aux membres du gouvernement concernant toutes violations de droits de l'homme. Dans le cadre de ce système, des questions ont notamment été posées en ce qui concerne les adoptions «anarchiques» et le trafic d'enfants.

54. Les grandes questions relatives à l'éducation pour tous font l'objet de consultations avec l'UNICEF et un certain nombre d'institutions et d'organisations non gouvernementales. Une attention particulière est accordée aux enfants en rupture sociale et aux enfants handicapés. Plusieurs institutions destinées à ces enfants sont en voie de création et, grâce à l'appui de l'UNICEF, le Mali a mis au point des programmes relatifs à la prévention des handicaps ainsi qu'à la réadaptation et à la réinsertion des enfants handicapés.

55. Malgré les progrès remarquables accomplis depuis 1990, la volonté politique des États d'améliorer le bien-être des enfants et d'atteindre les objectifs du Sommet mondial est souvent contrariée par l'insuffisance de ressources due au fardeau de la dette et à la baisse de l'aide publique au développement. Le représentant du Mali appelle l'attention des institutions de l'ONU, des organisations non gouvernementales et de la communauté internationale sur la solidarité et la coopération dont elles devraient faire preuve pour aider les pays en développement à protéger les droits des enfants, particulièrement l'accès à l'éducation, clé du développement social. En vertu de la Convention, les enfants ont des revendications légitimes à faire valoir face à la société, revendications que le Mali soutient. Pour assurer la protection des enfants, toutes les conventions relatives aux droits de l'enfant et de la femme doivent se traduire dans la réalité.

56. M. AI-HUMAIDI (Iraq) fait observer que, malgré le grand nombre de pays ayant ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, des millions d'enfants dans le monde se trouvent dans le plus extrême dénuement. Les enfants sont les premières victimes des conflits armés, des sanctions économiques et de l'exploitation économique. La communauté internationale a donc l'obligation de veiller à l'application des instruments internationaux pertinents dont chacun a proclamé le droit de l'enfant à une protection spéciale. Le Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants a fait des efforts louables pour faire mieux connaître les souffrances des enfants.

57. Le Gouvernement iraquien fait de son mieux pour mettre à la disposition des enfants les soins de santé, l'enseignement et tous autres services qui leur permettraient de jouer un rôle utile dans la société. Avant l'imposition des sanctions, l'Iraq avait, sur le plan de la nutrition, atteint un des niveaux les plus élevés de la région et dispensait des soins de santé presque universels. La punition collective que constituent ces sanctions a fait passer l'Iraq d'une relative prospérité à une pauvreté absolue. Les enfants sont les principales victimes ainsi que cela ressort de la hausse terrifiante des taux de mortalité maternelle et infantile. Plus du quart des enfants iraqiens souffrent de malnutrition et 40 % de la population seulement ont accès à l'eau potable. Presque toutes les écoles doivent être en grande partie reconstruites. Le rapport de l'UNICEF concernant les effets des sanctions sur l'Iraq, publié en août 1999, montre clairement que la mort de plus d'un demi-million d'enfants iraqiens aurait pu être évitée s'il n'y avait pas eu de sanctions. Les chiffres relatifs à la mortalité indiquent qu'un génocide est perpétré à l'encontre des enfants d'Iraq.

58. L'effet des sanctions a été aggravé du fait que les forces alliées ont utilisé de l'uranium appauvri lors de leur attaque de 1991; cela a entraîné l'année suivante le décès de 50 000 enfants morts de leucémie et d'autres types de cancer, affections dont les enfants continueront à subir les conséquences pendant des générations, et cela explique aussi le grand nombre d'anomalies à la naissance. Il est impératif que la communauté internationale assume ses responsabilités, qu'elle lève les sanctions et aide à la décontamination d'un environnement pollué par l'uranium appauvri.

59. Étant donné le rôle important joué par le Représentant spécial qui a su faire comprendre à la communauté internationale l'ampleur des souffrances subies

/...

par les enfants iraqiens, la délégation iraquienne souhaite l'inviter à se rendre en Iraq pour qu'il juge par lui-même des répercussions désastreuses qu'entraînent pour les enfants des sanctions qui sont, en réalité, une forme de génocide.

60. M. MINOVES-TRIQUELL (Andorre) dit que tous les organismes publics et privés de l'Andorre ont toujours considéré la protection des enfants comme une tâche très prioritaire et déplore donc les situations désespérées que les enfants doivent affronter dans une communauté dite «mondiale».

61. La situation des enfants engagés dans des conflits mérite de retenir spécialement l'attention. L'âge minimum de la conscription devrait être de 18 ans; d'ailleurs, quand l'Andorre a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant, elle avait exprimé son désaccord quant à l'âge limite de 15 ans. Le représentant de l'Andorre félicite de son rapport (A/54/430) le Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants et lui demande de poursuivre ses travaux, en particulier de trouver les moyens de traiter les situations de «paix imparfaite». Les chiffres de deux millions d'enfants tués et de six millions d'enfants blessés ou devenus invalides (ibid., par. 10) ont bouleversé l'Andorre qui n'a pas connu de guerre depuis le 13^e siècle.

62. Le Gouvernement andorran contribue au financement de l'exposition sur les enfants et les armes légères qui se tient actuellement au siège de l'UNICEF et espère qu'elle sera accueillie dans plusieurs pays en 2000 pour faire mieux connaître les dommages que l'emploi d'armes légères peut causer aux jeunes. Il se félicite de ce que le Statut de la Cour pénale internationale considère comme particulièrement odieux les crimes commis contre les enfants.

63. L'Organisation des Nations Unies doit contribuer à empêcher la vente d'enfants et leur exploitation sexuelle. Le rapport du Rapporteur spécial (A/54/4 il) montre que les États doivent combattre plus activement cette dure réalité qui résulte souvent, dans de nombreux pays, de la mauvaise situation économique. Une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies s'impose dans ce domaine et doit s'accompagner de plans d'action dotés des ressources humaines et matérielles appropriées.

64. Le représentant de l'Andorre constate que, selon l'UNICEF – qui mérite d'être pleinement soutenu par tous les pays dans sa mission de protection de l'enfance – on ne pourra guère progresser tant que les gens ne bénéficieront pas d'un enseignement en matière de développement qui les prépare à respecter les droits de l'homme. À cet égard, le Comité andorran pour l'UNICEF a distribué divers textes concernant les droits de l'homme aux enfants et aux jeunes, conformément à l'article 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

65. On peut déplorer que la question du travail des enfants soit encore un sujet de débat à la Commission et l'on peut se demander ce que sera l'avenir alors que les perspectives ouvertes aux jeunes sont si différentes selon le lieu d'où ils sont originaires. Cela étant, le Gouvernement andorran accueille avec satisfaction la Convention de l'OIT récemment adoptée sur les pires formes de travail des enfants.

66. M. Minoves-Triquell exprime l'espoir que les bonnes paroles et les vœux que toutes les délégations ont prodigués lors des débats de la Commission se concrétiseront au 21^e siècle et que l'on finira par résoudre les contradictions qui rendent parfois le monde si difficile à comprendre et à accepter.

67. M. AKINSANYA (Nigéria) dit que son pays améliore ses rouages institutionnels et législatifs pour assurer une mise en oeuvre effective de la Convention dans l'ensemble du Nigéria. La Convention a été traduite, après simplification, dans trois langues nigérianes et le Ministère de l'éducation a été prié d'en inscrire les dispositions dans le programme scolaire. En outre, des organisations non gouvernementales ont été encouragées à tenir compte des préoccupations des enfants dans leurs activités et ont entrepris de créer des clubs sur les droits de l'enfant dans les écoles.

68. S'agissant de l'inquiétude marquée par le Rapporteur spécial pour les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants du fait que le Nigéria serait devenu un pays de transit par lequel passeraient les enfants introduits au Gabon (A/54/411, par. 34), la délégation nigériane tient à assurer la Commission que le Gouvernement nigérian a déjà pris un certain nombre de mesures législatives et autres pour mettre fin au «malaise socio-économique». Les administrateurs qui s'occupent de la justice des mineurs ont pris conscience du problème et le service d'immigration nigérian est constamment en alerte. Le Gouvernement est résolu à combattre cette pratique néfaste en améliorant le bien-être économique de la population; il serait heureux de bénéficier d'une assistance internationale. Le Nigéria accueille aussi avec satisfaction l'adoption de la nouvelle Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.

69. Il convient de louer le Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants pour les efforts qu'il déploie de façon que les droits de l'enfant constituent un point important de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il convient aussi de rendre hommage à l'UNICEF pour le rôle de premier plan qu'il joue dans la promotion des droits de l'enfant, notamment en Afrique; l'accent qu'il met sur le renforcement des capacités est particulièrement bienvenu.

70. En conclusion, le Nigéria tient à s'associer aux délégations qui ont préconisé l'interdiction des mines antipersonnel. Les enfants doivent avoir le droit de jouer sans risquer d'être mutilés pour la vie; leurs familles doivent aussi avoir le droit de cultiver sans entrave leurs terres pour nourrir leurs enfants. Il faut espérer que la communauté internationale, inspirée par la vision d'un avenir meilleur pour les enfants, s'efforcera de créer un monde «soucieux de l'enfance» pour le prochain millénaire.

71. Mme ROMULUS (Haïti) dit que, 10 ans après le Sommet mondial pour les enfants, les droits des enfants continuent à être violés et que les enfants sont toujours touchés par des conflits armés, exposés aux pires formes de travail ou contraints de vivre dans la rue. Il faut espérer qu'un autre sommet mondial ne sera pas nécessaire pour que les décideurs adultes redoublent d'ardeur en faveur des enfants et s'efforcent d'instituer un nouvel ordre mondial fondé sur le respect des droits de l'homme. Il faut aussi que les hommes prennent conscience du rôle qu'ils peuvent jouer pour sauver le monde et ses enfants qui, après

tout, seront les leaders de demain. Les objectifs du Sommet mondial sont d'une urgente actualité.

72. Malgré une crise économique, politique et sociale qui entrave l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Gouvernement haïtien est parvenu à faciliter l'accès à l'école de bon nombre d'enfants. Avec l'appui du secteur privé, il a également amélioré la prise en charge des enfants abandonnés. La crise économique n'a cependant fait qu'aggraver la situation des enfants en domesticité dont le nombre, d'après l'UNICEF, s'élèverait à 300 000 environ à Haïti. Il est traditionnel que les familles aisées accueillent des filles des campagnes pour les aider et les fassent bénéficier de certains avantages de la vie urbaine au sein d'une famille issue de la classe moyenne. Cet arrangement était avantageux pour les deux familles. Mais aujourd'hui les familles d'accueil ont à peine de quoi subvenir à leurs propres besoins si bien qu'elles ne se préoccupent guère de ceux de leur servante qu'elles ont tendance à faire trop travailler et à laquelle elles s'intéressent peu. Le Gouvernement haïtien a, pour sa part, adopté une législation pour éliminer l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine. C'est ainsi que l'enseignement primaire est obligatoire pour tous et que, parmi les autres mesures adoptées, l'État a prévu des cantines dans tous les départements du pays et la distribution d'uniformes pour les enfants du primaire. Un certain nombre d'écoles ont en outre été construites ou rénovées.

73. Mme LORLING (Singapour) souligne l'importance de valeurs familiales positives qui soutiennent les jeunes pendant leur enfance et leur adolescence, dans leurs études et dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur carrière. Les familles ont besoin de l'appui des pouvoirs publics et de la communauté. Une éducation de qualité est également nécessaire et doit être envisagée comme un investissement à long terme. Le programme singapourien de protection de l'enfance tend à mettre en place des centres de qualité facilement accessibles. Les mères qui travaillent et les familles à faible revenu peuvent aussi solliciter une aide supplémentaire. En ce qui concerne les violences familiales et les mauvais traitements infligés à des enfants, il existe des programmes de thérapie de groupe ouverts aussi bien aux auteurs des abus qu'à leurs victimes. Une formation est dispensée au personnel chargé de traiter les cas de ce genre. Singapour applique également des programmes de réadaptation pour mineurs délinquants.

74. C'est dès l'origine qu'il faut s'attaquer aux violations des droits de l'enfant. Le Gouvernement singapourien est acquis à la Convention relative aux droits de l'enfant et s'efforce avant tout d'exécuter des programmes préventifs pour renforcer la famille et garantir le bien-être de l'enfant.

75. M. BHATTI (Pakistan) félicite l'UNICEF de ses efforts pour faire mieux connaître la situation des enfants et exprime l'espoir de sa délégation de voir prochainement adopter les deux projets de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant. La Convention de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants marque aussi un progrès important; elle ne devrait pas cependant être utilisée comme prétexte à des mesures protectionnistes contre les pays qu'elle concernerait. Comme le travail des enfants n'existe pas dans l'abstrait, il est essentiel de s'attaquer, tant au niveau national qu'au niveau international, aux facteurs socio-économiques sous-jacents comme la pauvreté.

76. Le Pakistan demeure résolu à donner effet au Sommet mondial pour les enfants et a établi des mécanismes juridiques et institutionnels à cet effet. L'objectif est de parvenir à une scolarisation primaire pour tous avant 2003. Le gouvernement a cherché aussi à empêcher le travail des enfants en appliquant la loi et en procédant à des inspections régulières. On a enregistré à ce jour 6 000 poursuites qui ont abouti à près de 1 400 condamnations. En outre, on peut dire que l'accord signé par l'OIT, l'UNICEF et la Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot pour éliminer la main-d'oeuvre enfantine dans l'industrie de la piqûre des ballons de football constitue un beau succès international.

77. Mme DE ARMAS GARCÍA (Cuba) fait observer que, si les pays n'assument pas leurs responsabilités envers la présente génération, leurs enfants ne verront que les vestiges de la civilisation moderne qui, en dépit des efforts de la communauté internationale, aura échoué face à la maladie, à la malnutrition, à la mortalité infantile, aux conflits armés, aux guerres et aux bombardements inconsidérés. Dans ces conflits, ou bien les enfants sont armés ou bien ils sont sous la menace d'un armement sophistiqué. Des enfants font l'objet de ventes ou de trafics à des fins de prostitution ou à d'autres fins; ils sont victimes de mauvais traitements et de sévices sexuels, de la pornographie enfantine et du tourisme sexuel; leurs organes sont vendus et leur travail est exploité; et tandis qu'ils errent dans les rues, en proie à la drogue et à la délinquance, ils n'ont plus aucun espoir.

78. Les promesses du Sommet mondial pour les enfants étaient éloquentes et ses objectifs ambitieux mais les enfants ne peuvent survivre ou prospérer grâce à des promesses; il faut une volonté politique pour que les promesses deviennent réalité, pour qu'on vienne en aide aux 130 millions d'enfants des pays en développement qui ne vont pas à l'école et aux 250 millions d'enfants qui travaillent et dont beaucoup sont piégés dans des situations telles qu'ils sont voués à l'exploitation, pour qu'on fournisse des services d'hygiène aux deux milliards 900 millions de personnes qui en sont dépourvues, dont la moitié sont des enfants, et qui risquent la maladie et la mort. Il est inconcevable que 32 000 enfants meurent chaque jour de maladies que l'on pouvait éviter et de malnutrition.

79. Le système des Nations Unies, sous la direction de l'UNICEF, a permis d'atteindre certains objectifs concernant les enfants. À cet égard, Mme de Armas García dit que le Gouvernement et le peuple de Cuba sont très attristés de la mort de M. Luis Zúñiga, représentant du Fonds à Cuba, qui a beaucoup oeuvré en faveur des enfants de ce pays.

80. Conformément aux engagements pris au Sommet mondial pour les enfants, Cuba a élaboré un programme national d'action visant au développement complet de l'enfant et a mobilisé toutes les ressources possibles à cette fin. Dans une grande partie du monde, cependant, on se heurte à des limitations essentiellement structurelles qui appellent une action hors de la portée de tout gouvernement pris isolément : il ne sert à rien de viser le développement complet des enfants si l'on ne tient pas compte de leur environnement social et matériel. C'est pourquoi il faut, en plus de l'action menée sur le plan national, envisager une nouvelle philosophie de la solidarité internationale qui, grâce aux ressources nouvelles qu'elle susciterait, permettrait d'aider les pays en développement à mettre en oeuvre leurs plans nationaux destinés à donner suite au Sommet.

81. La représentante de Cuba relève que si, dans certains pays, les gouvernements donnent à l'éducation une large place en faisant en sorte que les élèves maîtrisent les techniques informatiques, dans la plupart des autres les gouvernements ne peuvent même pas fournir les cahiers et les crayons dont les écoles primaires ont besoin.

82. Elle relève aussi que 191 États sont parties à la Convention relative aux droits de l'enfant, plus que pour aucune autre convention des Nations Unies. Elle exhorte les quelques États qui ne l'ont pas encore fait à la ratifier à l'occasion du dixième anniversaire de son adoption. La ratification cependant n'est pas tout : une action plus décisive et de plus vaste portée est nécessaire sur le plan national et sur le plan international.

83. Elle félicite de son travail le Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants mais trouve que son rapport (A/54/430) présente des lacunes : il aurait dû mentionner explicitement les effets catastrophiques des mesures coercitives unilatérales sur les enfants. Le Conseil de sécurité qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales n'est pas l'organe compétent pour traiter des droits de l'enfant. Les décisions du Conseil ne devraient pas préjuger de l'examen complet et approfondi des droits de l'enfant par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social qui sont, en vertu de la Charte, les organes compétents pour les questions sociales et humanitaires et les droits de l'homme.

84. Le Gouvernement cubain attendait un rapport exhaustif sur les pratiques pernicieuses que sont la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants. Mme de Armas García exprime l'espoir que le débat qui se déroulera lors de la prochaine session de la Commission des droits de l'homme prendra pour point de départ une formulation plus claire des points qui posent problème et de la manière dont on peut les aborder. Puisque les problèmes persistent, le travail de la Commission des droits de l'homme qui consiste à préparer deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant est nécessaire et Cuba y participera activement.

85. Cuba est fière de n'avoir épargné aucun effort pour protéger la vie de l'enfant, dès le moment de sa conception. Les engagements qu'elle a pris au Sommet mondial pour les enfants sont devenus pour le Gouvernement et le peuple les objectifs concrets à atteindre. C'est à Cuba que l'on trouve le rapport le plus élevé dans le monde entre le nombre des enseignants et celui des élèves; tous les enfants et tous les jeunes Cubains peuvent fréquenter une école avec un maître dans chaque classe. Au cours des 40 dernières années, d'excellents médecins et un excellent personnel paramédical ont été formés et exercent leurs fonctions tant dans le pays qu'à l'étranger. Malgré les conditions difficiles dans lesquelles ils sont contraints de travailler, la mortalité infantile est tombée à 7,1 pour 1000 et la diphtérie et la poliomyélite, entre autres maladies curables, ont été éliminées. Tous les enfants reçoivent une instruction de base.

86. Cuba a pris l'engagement de veiller à ce qu'aucun enfant ne meure dès lors que la mort était évitable et le système de santé cubain a fait, pour parvenir à ce résultat, d'énormes efforts qui sont communément reconnus. Néanmoins, certains des indicateurs relatifs à la santé des enfants pourraient être meilleurs qualitativement : Cuba a dû payer 30 millions de dollars de plus que le prix du marché pour obtenir les médicaments et le matériel nécessaires à des

traitements spécialisés des enfants. Beaucoup de ces médicaments sont produits aux États-Unis d'Amérique ou utilisent des technologies américaines : les enfants cubains n'ont pas accès aux technologies médicales ultramodernes mises au point aux États-Unis depuis 15 ans. En fait, les enfants auxquels plusieurs générations de Cubains ont donné naissance ont maintenant le droit de demander à la Troisième Commission de mettre en tête de son ordre du jour la question de la violation systématique par le Gouvernement des États-Unis du droit des enfants cubains à un développement dans tous les domaines en raison du blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba.

87. M. HACHANI (Tunisie) dit que les rapports dont la Commission est saisie montrent que, malgré les efforts consentis par la communauté internationale pour améliorer la situation des enfants, celle-ci reste préoccupante dans de nombreuses régions du monde, et particulièrement en Afrique. Un appui international aux programmes destinés à renforcer les capacités intrinsèques des pays demeure indispensable si l'on veut protéger les enfants des pires formes de travail; la coopération interinstitutions à cet effet s'est révélée particulièrement utile.

88. La Tunisie, pour sa part, a entrepris l'harmonisation de la politique et du droit internes avec les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et a mis en place un mécanisme institutionnel approprié. Dans le cadre d'un plan d'action national tendant à susciter un environnement propice, on a prévu la célébration d'une Journée nationale de l'enfance ainsi que la création d'espaces de divertissement et l'enseignement des droits de l'enfant à l'école. La délégation tunisienne est fière de signaler une baisse de la mortalité infantile, une hausse du taux de vaccination et l'accès quasi universel à l'enseignement primaire. Le Gouvernement a établi des contacts avec les enfants tunisiens qui vivent dans d'autres pays en organisant pour eux des séjours en Tunisie et en envoyant des enseignants à l'étranger.

89. Mme GLIGOROVA (ex-République yougoslave de Macédoine) dit que sa délégation est reconnaissante aux Nations Unies de leurs activités en faveur de l'enfance. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, la transition vers l'économie de marché et l'aggravation de la situation économique ont compromis les droits sociaux et politiques de tous les citoyens, y compris les enfants. Le Gouvernement accorde aux enfants la priorité mais il compte sur la poursuite de l'aide internationale. La coopération avec l'UNICEF en ce qui concerne la santé, l'éducation et la protection sociale des enfants a eu des résultats particulièrement fructueux.

90. L'importance de la coopération avec la société civile et la communauté internationale a été mise en relief lors de la récente crise au Kosovo. Le Gouvernement a, dans les circonstances les plus difficiles, hébergé plus de 300 000 réfugiés, essentiellement des femmes, des enfants et des vieillards, grâce à l'aide fournie par le HCR et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants doit être félicité pour s'être rendu dans la République de Macédoine en pleine crise. Le jugement qu'il a porté sur les répercussions de la situation sur les enfants a contribué à déclencher plus vite, de la part de la communauté internationale, des réactions mieux adaptées. La délégation appuie les travaux actuellement engagés au sujet du projet de protocole facultatif à la Convention relative aux

droits de l'enfant qui porte sur la participation des enfants aux conflits armés.

91. Les travaux de la Commission contribuent à appeler l'attention de la communauté internationale sur l'avenir des enfants du monde. Il est essentiel de s'attaquer à la cause fondamentale des violations des droits de l'enfant, à savoir la pauvreté, d'assurer l'accès de tous à l'instruction primaire et de mettre fin aux violences sexuelles et à l'exploitation de la main-d'oeuvre infantine. Alors seulement seront réunies les conditions grâce auxquelles les enfants pourront vivre une enfance heureuse et se réaliser pleinement.

La séance est levée à 13 h 5.